

**SUBVENTION COMMUNAUTAIRE
DIRECTIVES POUR LA DEMANDE DE
FINANCEMENT**

PALMARÈS

150 

PARTICIPACTION

MERCI À NOS PARTENAIRES.



Canada

 **Manulife**



Shaw)

CORUS.



 Newfoundland
Labrador

Aperçu

Le Palmarès 150 de ParticipACTION est un programme national conçu pour encourager les Canadiens à s'asseoir moins et bouger plus. Dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire du Canada, nous avons créé la liste ultime des activités physiques qui définissent notre identité. Lancez-vous le défi d'en essayer le plus grand nombre en 2017 et ainsi vous mériter des prix exceptionnels en participant.

Le Palmarès 150 de ParticipACTION est le fruit d'une collaboration rendue possible grâce au soutien du gouvernement du Canada, des entreprises Manuvie, Chevrolet et Shaw, du gouvernement de la C.-B., du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador ainsi que du média national Corus, en partenariat avec Québecor

ParticipACTION a mis sur pied un programme de microsubventions, administré par viaSport, pour aider les organisations communautaires, écoles et municipalités qui prévoient organiser des programmes et événements du Palmarès 150 en 2017. Ces programmes ou événements doivent être inclusifs, accessibles à tous, gratuits ou à faible coût, et ils doivent offrir aux participants l'opportunité d'essayer une ou plusieurs des activités physiques du Palmarès 150.

Les microsubventions varient entre 300 \$ et 1000 \$ et peuvent couvrir les frais d'entraîneurs qualifiés, d'équipement, de marketing, de promotion et autres qui amélioreront l'impact du programme ou de l'événement. Voici quelques exemples de programmes continus (au moins 4 semaines) et d'événements éligibles : une séance d'essai hebdomadaire, un programme multisports, une journée portes ouvertes, un tournoi, un défi, une journées d'essais sportifs, une course amicale ou un événement multi-partenaires.

Nous informerons tous les candidats de la décision finale par courriel environ 1 mois après la date limite. La totalité du financement sera versée en un seul paiement.

Echéancier

Il y aura trois cycles de demandes de subventions. Les dates limites pour nous faire parvenir votre demande sont le 8 février à 23 h 59 HNP, le 24 avril et le 21 août (s'il y a un solde).

Critères d'admissibilité

Les demandes peuvent être soumises individuellement ou en partenariat par les groupes suivants :

- Les associations et organismes communautaires sans but lucratif qui offrent directement des programmes sportifs dans leur communauté, de façon inclusive pour les différents groupes culturels, nouveaux arrivants et groupes représentant des femmes ou filles ou des personnes ayant une limitation
- Les municipalités
- Les membres des Premières Nations et les associations communautaires autochtones
- Les organismes provinciaux de sport

Directives pour les programmes et événements du Palmarès 150 de ParticipACTION :

- Tous les programmes ou événements doivent se dérouler avant le 2 décembre 2017 et doivent offrir au public l'opportunité d'essayer une ou plusieurs activités du Palmarès 150 de ParticipACTION
- Une seule demande par organisme est acceptée pour chaque cycle de financement.
- Les événements doivent attirer des nouveaux participants qui ne sont pas déjà impliqués activement dans l'activité physique ou le(s) sport(s) présenté

Pour des idées, consultez le [guide](#) des programmes et événements.

Critères d'évaluation de la demande

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- Besoins financiers – qu'est-ce que la subvention apportera de plus à l'événement que vous ne pourriez réaliser autrement?
- Potentiel de l'événement à générer la participation du public à une ou plusieurs des activités du Palmarès 150 de ParticipACTION.
- Portée du programme ou de l'événement par rapport à la taille de la communauté
- Appel à des instructeurs ou entraîneurs qualifiés (p.ex. PNCE, High Five, Littératie physique 101, 201 ou 301 ou toute autre certification reconnue).
- Capacité du programme ou de l'événement d'intéresser la population au Palmarès 150 de ParticipACTION et d'encourager les gens à s'y inscrire et à faire le suivi de leurs activités complétées au www.participACTION.com/150.

Nous accordons une importance à la répartition géographique des subventions à travers les régions du Canada et les programmes et événements inclusifs qui représentent la diversité du Canada et sont accessibles aux gens ayant une limitation ou non.

Comité de sélection

Les demandes admissibles seront évaluées par un comité de sélection composé de membres de ParticipACTION et de partenaires du milieu de l'activité physique, du sport et du loisir. Les recommandations du comité de sélection reposent sur l'admissibilité et les critères d'évaluation décrits dans ces directives, en tenant compte des besoins organisationnels, communautaires et régionaux du candidat.

Conditions et limites

Le Palmarès 150 de ParticipACTION doit être présent sur tout matériel lié à l'événement financé. La trousse pour programme ou événement communautaire se trouve [ICI](#). Elle comprend les logos et directives, du matériel promotionnel, des outils pour les médias sociaux et un guide pour la réalisation d'un programme ou événement.

Les candidats retenus devront également inscrire leur programme ou événement [ICI](#) et compléter un sondage post-programme ou post-événement en ligne. Ce sondage permettra de détailler l'utilisation des sommes versées et les impacts de leur programme ou événement, et il devra être rempli au plus tard un mois après la fin du programme ou de l'événement. L'organisateur de l'événement recevra le lien vers le sondage par courriel. Les résultats et impacts recueillis pourront être partagés et rendus publics par ParticipACTION.

Les dépenses doivent être directement reliées à l'offre d'une expérience de participation à un sport ou à une activité physique (c.-à-d. équipement de sport, frais d'entraîneur/formateurs, etc.). Le Palmarès 150 de ParticipACTION ne peut pas couvrir les dépenses relatives au divertissement (rafraîchissements, frais liés aux performances sportives), des événements non accessibles au grand public, des investissements (rénovation, construction, ordinateur), des déficits engendrés lors d'activités précédentes, des prix ou récompenses, d'autres programmes de financement, des compétitions sportives ou des dépenses effectuées avant la période de financement.

En complétant cette demande, vous acceptez les conditions mentionnées ci-dessus.

Pour faire une demande, veuillez cliquer [ici](#), et complétez la demande de subvention communautaire en ligne

Si vous avez des questions, écrivez à info@participaction.com ou téléphonez au (416) 913-1511

Pour en savoir plus à propos du Palmarès 150 de ParticipACTION, veuillez visiter le www.ParticipACTION.com/150